Les indications écrites en vert correspondent à des ajouts d’information en plus des débats.

# Etaient présents :

* BIGOT Benjamin, représentant de la fédération des chasseurs 62
* BRUYELLE Jean-Charles, représentant de Nord Nature Environnement
* CHERIGIE Valérie, Directrice Symcéa
* COQUET Dominique, Maire de Conchy sur Canche
* DELATTRE Benoît, Chambre d’agriculture
* DESCHARLES Jean-Claude, maire de St Josse
* EVERARD Marc, représentant GDEAM
* FORTIER Françis, représentant de la fédération de pêche et Président de la commission thématique
* FOURCROY Philippe, représentant du Symcéa
* HAVET Loïc, technicien de la fédération de pêche 62
* LEJEUNE Laurent, représentant de la DREAL
* MARTIN Christian, représentation de l’association pour la sauvegarde des moulins
* MORMENTYN Annabelle, représentante de l’AEAP
* QUILLOT Martin, chargé de mission zones humides au Symcéa
* REGNIEZ Hervé, représentant de l’OFB
* TRAXEL Julien, chef du pôle « Milieux Aquatiques » au Symcéa
* WAREMBOURG Cindy, DDTM

# Sont excusés :

* DAUSSY Philippe, chambre d’agriculture
* DUSANNIER Pierre-Marie, représentant des ASA
* HITIER Benoist, représentant IFREMER
* MARTIN Pauline, Représentante du CRPF
* MASSART Michel, Maire de Blangy
* PONCHEL André, Maire de Contes
* VANDENABEEL Dimitry, représentant de la fédération de canoë kayak

# Ordre du jour :

1. Introduction
	* Accueil du Président de Commission
	* Rappel sur le SAGE
	* Tour de table des participants
	* Les objectifs de la Commission
	* Rappel des enjeux relatifs aux milieux aquatiques
2. Etat des lieux du SAGE
	* Données générales
	* Les travaux d’entretien et de restauration
	* Les travaux de RCE
3. Les zones humides

# Remarques et discussions :

1. Introduction

**Accueil du Président :**

Monsieur FORTIER indique que l’on pourrait croire que l’eau est abondante sur terre alors qu’une infime partie est douce et cette eau est déjà présente dans notre corps, dans les plantes…. C’est une ressource que nous devons préserver car nous ne pouvons pas la créer. Pour porter une réponse la plus juste possible, il faut se donner du temps et travailler dans une relation de confiance avec des conseils d’experts (techniciens locaux, départementaux et régionaux)

**Tour de table :**

M. COQUET Dominique indique que sa commune est très concernée par les milieux aquatiques et qu’il est Vice-Président de Ternois com pour la GEMAPI.

Mme WAREMBOURG indique qu’elle remplace Mme DESMARETZ.

Le reste des participants indiquent leurs fonctions dans la CLE (cf personnes présentes)

**Objectifs de la Commission :**

Mr FORTIER indique qu’il y a des enjeux très forts puisque nous devons atteindre le bon état pour 50% des masses d’eau de surface comme l’indique le prochain et ambitieux SDAGE. Il faut savoir qu’un milieu fonctionnel et en bon état fait une bonne partie du travail (qualité de l’eau, épuration …)

1. Etat des lieux

**Données générales :**

Mr EVERARD indique que pour l’inventaire ZNIEFF, il y a des mesures réglementaires. Cet inventaire ZNIEFF n’est pas exhaustif, il ne représente pas tous les espaces naturels du territoire. Cet inventaire est aussi évolutif. C’est un état de la connaissance à un moment donné.

Mr BRUYELLE demande pourquoi il y a deux superficies différentes pour le bassin versant

Mr GALLET répond que ce sont deux superficies différentes. La superficie du SAGE a comme limites le périmètre des communes du SAGE et le bassin versant a comme limite les lignes de crêtes.

**Restauration et entretien (Symcéa et fédération de pêche) :**

Intervention de Mr TRAXEL :

Mme CHERIGIE rappelle qu’en 2011, lorsque le SAGE a été approuvé, c’était le début de mise en œuvre des plans de gestions et des objectifs de restauration hydromorphologiques. Il aurait fallu réexpliquer les enjeux posés par le SAGE. Les objectifs du SAGE sont maintenant atteints sur cette gestion coordonnée. Il faudra ensuite élaborer la stratégie pour maintenir cet état et éventuellement aller au-delà. Quel sera le défi de demain sur l’état hydromorphologique ?

Mr TRAXEL répond que cet outil justement va nous permettre d’avoir un outil plus global et de faire un état des lieux.

Mr BRUYELLE ajoute qu’en 2017, le Symcéa a récupéré 25% du linéaire en un seul bloc lors de la mise à jour de l’inventaire des cours d’eau.

Mr REGNIEZ indique que les prochains objectifs devront intégrer les reconnexions latérales.

Mme CHERIGIE indique que nous avons, depuis le nouvel inventaire des zones humides de 2018, travaillé sur cette idée de connexion latérale avec notamment « les zones humides à restaurer ».

Intervention de Mr HAVET :

Mr EVERARD s’étonne de parler de « restauration écologique » et que cela ne passe que par des travaux et des aménagements.

Mr FORTIER indique qu’il voit cela sous un autre angle, c’est-à-dire que ces travaux sont faits pour éviter que le milieu se détériore encore plus. On remarque avec les études que ces travaux ont un impact bénéfique sur le milieu mais avec une temporalité plus longue pour des résultats visibles. Il faut penser à ce que l’on va laisser après, les résultats arrivent souvent après plusieurs années et à l’échelle humaine dépasse une génération.

Mme CHERIGIE indique que les aménagements sont surtout là pour reconstruire le filtre présent naturellement aux abords des cours d’eau. Il y a aussi des secteurs que l’on considère que l’homme n’a plus à intervenir. Certains embâcles peuvent aussi être utiles dans les rivières.

Mr REGNIEZ indique que les opérations de restaurations permettent de supprimer une pression locale mais il est impossible de supprimer toutes les pressions.

Mr COQUET indique que ce sont des pressions qui datent pour certaines de plus de 100 ans.

Mr TETARD rajoute que l’on oublie souvent l’évolution de la démographie. Cette évolution de la façon de vivre a augmenté les pressions et donc nécessite des aménagements.

Mr FORTIER indique qu’indirectement, la démographie et l’activité humaine a un impact sur les cours d’eau et le milieu.

Mr EVERARD ne veut pas qu’à long terme, on se rende compte que ces travaux de restauration ont été un outil pour artificialiser encore plus.

Mr FORTIER indique que les travaux de la fédération ou le Symcéa sont soumis à une évaluation environnementale. A titre d’exemple, chez les pêcheurs, il y a plusieurs types de profils et de pratique du loisir pêche, certains pêcheurs dits « sportifs » veulent pêcher le poisson sauvage et le relâcher alors que d’autres veulent pêcher un poisson d’élevage et le conserver. Les cours d’eau sont fonctionnels mais même les pluies de printemps ne rechargent pas les suffisamment les nappes. On se retrouve donc avec des cours d’eau parfois au niveau très bas.

Mr BRUYELLE indique que depuis 3 ans, nous sommes au même débit aux mêmes dates.

**Restauration de la continuité écologique :**

Mr FORTIER sait bien que la loi climat résilience parle du potentiel hydro-électrique.

Mr MARTIN indique qu’aucune étude n’a été faite sur le potentiel hydroélectrique

Mr FORTIER réplique qu’une étude de l’Agence a été faite il y a 5 ou 6 ans mais rien n’est sorti de probant sur ce potentiel et ajoute que les 5 dernière années les appels à projets sur France hydroélectricité ont concernés le sud de la Francis, Rhône-Alpes-Côte d’Azur. Il faut une étude fiable sur un potentiel hydroélectrique. Il y a eu récemment une confrontation entre les pêcheurs et les propriétaires d’ouvrage à cause d’un lâcher sédimentaire hors de tout cadre réglementaire.

Mr MARTIN indique que les limons dans la Canche ne sont pas dû au lâcher sédimentaire mais bien aux phénomènes pluviométriques exceptionnels de cette année. Ce n’est pas parce que l’ouvrage est en travaux, donc ouvert, qu’il y a une augmentation du taux de limons.

Mr FORTIER et Mr BRUYELLE indiquent que le site gouvernemental Vigicrues, a enregistré d’Hesdin à Brimeux une onde qui est caractéristique d’un lâcher d’eau et n’est pas la conséquence d’un épisode météorologique.

Mr BRUYELLE ajoute qu’après des inondations, il faut que la Canche évacue tous ces limons. La Canche met plusieurs semaines à s’éclaircir pour les inondations courantes mais un temps beaucoup plus long pour les grandes inondations hivernales.

Mr LEJEUNE ajoute que des fois cela prend des mois avant que la Canche retrouve sa transparence.

Mr TETARD ajoute qu’il va falloir s’occuper du dossier sur la petite hydro électricité car nous parlons toujours des énergies propres. Il ne faut pas fermer la porte. C’est possible de maintenir l’hydroélectricité et maintenir la continuité écologique.

Mr FORTIER ajoute que l’intérêt commun est là. Il faut conjuguer la loi sur l’eau et ensuite voir le potentiel hydro électrique à condition qu’il n’y a aucun impact sur le milieu aquatique. L’enjeu est d’éviter que le milieu se dégrade davantage.

Mme CHERIGIE ajoute que ce serait intéressant de savoir quelles pistes de réflexion le SAGE prend. Il faudra que la commission prenne position.

Mr REGNIEZ indique que nous n’irons pas plus loin que la réglementation. Il n’y a plus beaucoup de moulins en activité sur le bassin de la Canche. Le potentiel est donc facilement calculable.

Mr MARTIN indique qu’il n’y a jamais eu aussi peu d’ouvrages ni autant d’ouvrages équipés mais la dégradation du milieu serait encore liée aux ouvrages existants. L’association ne veut pas s’opposer à la continuité écologique mais ils ne veulent pas avoir la charge de cette continuité. Si cette dernière est d’intérêt général, elle doit être financée dans le cadre d’un arasement ou d’une remise en état pour produire une énergie propre. La production annuelle sur Blangy correspond à la consommation de 50 foyers. Si on regarde la loi sur l’eau, c’est bien écrit que tous les acteurs doivent être associés, y compris les acteurs de l’hydroélectricité.

Mr FORTIER est intéressé pour visiter les ouvrages lors d’une future commission technique. Si potentiel électrique il y a, nous le ferons mais tout en protégeant le milieu aquatique avec des ouvrages exemplaires et irréprochables respectant lois et normes.

Selon Mr FORTIER, sur le bassin, une échelle à poisson ne serait pas fonctionnelle.

Mr MARTIN indique qu’il y a encore des poissons qui passent à la station de comptage.

Mr FORTIER ajoute qu’elle a été démontée.

Mr MARTIN indique que les hauteurs d’eaux ne sont plus respectées sur cet ouvrage puisqu’il y a eu une demande de travaux pour remettre en état cet ouvrage. Le propriétaire vient de tout mettre en œuvre pour le remettre en état. Cette production d’hydro-électricité pourra alimenter 200 habitations.

*Indications en ajout des débats : Effectivement la station de vidéo-comptage a été démontée cet été et elle sera installée ailleurs. L’échelle à poisson fonctionne mais n’est plus considérée aux normes (notamment à cause du manque d’une partie pour la dévalaison). Les travaux devraient commencer bientôt.*

Mr BIGOT indique être surpris de voir l’état de la Canche et la Ternoise en bon état écologique et de voir tous les problèmes qui persistent. Quel doit être l’état des autres cours d’eau du bassin Artois Picardie, surtout ceux en mauvais état.

Mr FOURCROY ajoute qu’il y a plusieurs commissions dans la CLE, notamment la commission « Risques » qui traite les sujets d’érosion et de ruissellement.

Mme CHERIGIE ajoute que la CLE n’a pas de budget, elle est là pour indiquer la feuille de route.

Mr TETARD indique que l’on est en train de mettre le doigt sur le problème en France, nous sommes trop souvent dans le négatif. Il faut agir ENSEMBLE pour traiter les sujets relatifs à l’eau et le milieu aquatique.

Mr BRUYELLE indique qu’il faut relativiser. L’état global du bassin Artois Picardie est mauvais donc la Canche et l’Authie font figure de bons élèves. Nous avons aussi un objectif de viser le très bon état.

Mr REGNIEZ indique que toutes ces actions sont pour éviter un impact anthropique. Les résultats sont bons. Ce qui a été réalisé par le Symcéa améliorent le milieu. Voyez la richesse de votre territoire

Mr LEJEUNE ajoute que les interventions sur le cours d’eau pour la restauration ne sont rien à côté des aménagements qui ont été faites dans le passé pour des besoins anthropiques (recalibrages …)

Mr REGNIEZ conseille d’ajouter des photos des travaux quelques années après, quand la végétation a repris.

Mr FORTIER ajoute qu’il faut aussi des actions pour sensibiliser les usagers et les jeunes à la qualité l’eau. L’Agence de l’eau a fait une mallette Lud’eau à destination des écoles primaires.

Mr MARTIN demande depuis quand ils font les mesures sur le PDPG. Est-ce que c’est possible d’avoir les données sur 10/20 ans

Mr HAVET répond que c’est la deuxième édition mais qu’il ne peut donner l’évolution précisément.

*Un ajout sera fait dans l’état des lieux à propos des résultats du PDPG*

1. Les zones humides

Mme CHERIGIE ajoute que dans le SAGE, l’échelle de représentation c’est le 1/25 000ème mais la connaissance nous l’avons au 1/5 000ème environ.

Mr LEJEUNE indique que des cartes au 1/5 000ème peuvent être sorties pour être plus précis.

Mr BIGOT demande où peut-on retrouver la carte des zones humides

Mr GALLET répond qu’elle doit être validée en CLE début 2022

Mr LEJEUNE indique les terres cultivables n’étaient pas dans les zones humides à enjeu. Il faut aussi protéger les zones humides remarquables à forte biodiversité. Dans le nouveau SDAGE on peut maintenant prendre en compte les zones cultivables puisqu’elles peuvent tout de même avoir un rôle épuratoire.

Mr REGNIEZ indique qu’il faut prendre en compte aussi les espèces protégées puisqu’elles font parties intégrantes de la règlementation.

Les zones humides à enjeu agricoles ne correspondent uniquement qu’aux prairies humides

*Il faut aussi entrer en contact avec le Ministère pour demander plus de précision sur l’étude qui sera menée.*

Mr BIGOT indique que les zones humides sont la priorité et que l’on devrait commencer par là. Il préfère travailler sur les vrais problèmes plutôt que sur les quelques moulins.

**Prochaines réunions :**

La prochaine réunion aura lieu le 2 novembre à 14h à Auchy-lès-Hesdin

Fait à \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ Le \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Monsieur FORTIER Françis, Président de la commission « Gestion des milieux aquatiques » de la CLE